

REVUE DE PRESSE

Semaines des 4 et 8 Août 2025

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !

Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• La République de Seine-et-Marne 04 Août 2025 – n°8214

> Francilienne. Pontault-Combault/Evry-Grégy-sur-Yerres. *C'est parti pour un mois de galères !*

FRANCILIENNE. *C'est parti pour un mois de galères !*

PONTAULT-COMBAULT EVRY-GRÉGY

A partir de ce lundi 4 août, les services de la Direction des routes d'Île-de-France, la Dirif, vont lancer des travaux d'envergure sur une portion de la Francilienne, allant de Pontault-Combault à Evry-Grégy. Le chantier, qui doit immobiliser les voies, doit durer un mois.

Un mois de travaux. Voilà ce qui attend les usagers de la Francilienne. Tout le mois d'août, la circulation, déjà très compliquée en temps normal, le sera encore plus au vu de l'important programme de rénovation des chaussées qui va être mené par la Dirif, comprenez la Direction des routes d'Île-de-France.

Du 4 au 28 août, les engins de chantier vont prendre leurs quartiers sur un tronçon de la N104 long de 14 km, situé entre Pontault-Combault et la cuvette de Brie-Comte-Robert / Evry-Grégy-sur-Yerre. « À l'intersection avec l'autoroute A5b », formulent les services de la Dirif.

Un chantier à 3,5 millions d'euros

Au menu de ce chantier d'envergure ? L'entretien de la chaussée. « Ces travaux visent à la fois à sécuriser la chaussée et améliorer la qualité et la durabilité des

revêtements », avance-t-on du côté des services compétents, avant de préciser que « toutes les actions mises en place répondront aux exigences environnementales grâce à l'utilisation d'enrobés recyclés à 30 % ». Le coût global de l'opération est estimé à la modique somme de 3,5 millions d'euros.

Afin de permettre l'avancement rapide de ce chantier, il sera nécessaire d'effectuer des fermetures des voies en continu, 24h/24. Mais pas de panique, le tronçon de 14 kilomètres ne sera pas totalement fermé pendant les quatre semaines qui doivent durer l'opération. « Deux phases vont être mises en place. D'abord, il y aura une fermeture dans le sens intérieur, de l'A4 vers l'A6, du 4 au 14 août. Puis, du 18 au 28 août, nous nous occuperons des voies extérieures, allant cette fois-ci de l'A6 vers l'A4 », confie la Dirif. Cette organisation doit limiter la gêne occasionnée durant la période ».

Des itinéraires de déviations ont été identifiés. Le principal consistera à renvoyer les automobilistes et autres poids lourds vers la D471, qui serpente entre Soignolles-en-Brie, Coubert, Grisy-Suisnes, Chevry-Cossigny et Gretz-Armainvilliers, avant de récupérer l'ex-Nationale 4, aujourd'hui D1004, afin de rallier Pontault-Combault.

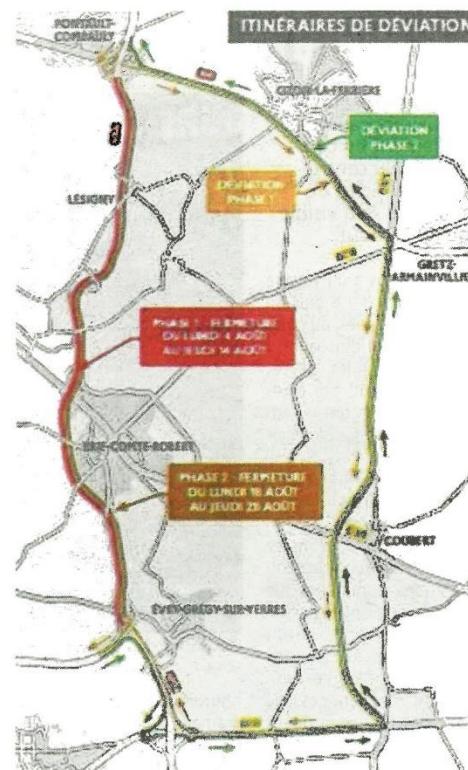
L'espace d'un mois, le trafic sera donc difficile dans le secteur. Et la circulation deviendra

encore plus dense sur l'itinéraire de déviation, déjà très emprunté en temps normal. De quoi craindre que d'autres itinéraires de délestage ne voient le jour ? « Nous ne figureons pas sur les déviations dites "officielles", mais nous savons que notre commune risque d'être un peu plus traversée que d'habitude », souffle Jonathan Wofsy, le maire de Chevry-Cossigny.

Son inquiétude ? Que le passage éventuel de camions dans le centre-ville n'abîme le mobilier urbain et l'état de la voirie. « Nous faisons la chasse aux poids lourds avec des radars placés aux entrées de ville. Ça sera difficile de tous les traquer ».

« En 2023, c'était en enfer »

Plus au nord, un autre élus se souvient de la dernière phase de rénovation de la chaussée de la N104, conduite durant l'été 2023. « C'était un enfer », récapitule François Bouchart, le maire de Roissy-en-Brie. Si sa commune doit être un peu plus préservée qu'il y a deux ans, ce dernier se rappelle des conséquences de ce report de trafic. « Nous avions eu des masses de fleurs et des espaces verts ravagés, du mobilier urbain arraché. Il y a même eu des voitures abîmées, on avait dû faire intervenir la police municipale à quelques reprises. En tout, ça nous a coûté 25 000 euros, et le préfet de Région n'a même pas



Une déviation vous invite à prendre la D471 puis la N4 Dirif

répondu à nos demandes de compensations financières », déplore-t-il.

Rappelant qu'il est « nécessaire que des travaux se fassent sur la Francilienne », celui-ci regrette tout de même une chose : l'absence de concertation avec les communes qui sont en premières lignes. « C'est toujours pareil, on nous donne le plan de déviation trop tardivement. Ça rend la communication auprès des usagers plus difficile ». Maintenant, tout le monde est prévenu. Reste à savoir si ce chantier, et ses déviations, se déroulera sans accroc...

● Jérôme LEMONNIER

ECHOBOULAINS (ACCESS). **Bouteloup mate les A1**

À seulement U-17, Victor Bouteloup (Guidon Provinois) a frappé fort en remportant la course seniors A1 d'Echoubooulains. Une victoire pleine de promesses...

Victor Bouteloup se souviendra longtemps de ce dimanche 27 juillet 2025 ! Coureur U-17 autorisé à s'aligner sur des courses A1 afin de préparer le championnat de France de l'Avenir prévu à la Tour-du-Pin (Isère), le pensionnaire du Guidon Provinois s'est adjugé l'épreuve d'Echoubooulains.

Le fils de l'ancien coureur élite Yoann Bouteloup a su se jouer de Loïc Lenvoisé (CSM Puteaux) et Baptiste Roussel (Domus Energie Racing Team) pour remporter son premier succès de la saison, toutes catégories confondues.

Sur les autres courses proposées par le Vélo Club de Saint-Mammès du président Daniel Tardiveau, les coureurs seine-et-marnais ont été en réussite à l'image de Thierry Olivier. Le pensionnaire du club organisateur s'est imposé pour la première fois de la saison dans la catégorie A4 en prenant le dessus sur Sébastien Pavoni (AV Thiais) et le sprinteur altoséquanais, Olivier Picquot (CSMP) tandis que Dominique Bèvre (US Nemours-Saint-Pierre) échoue au pied du podium.

En A3, c'est le rapide Arnaud Oréac (VC Savigny-sur-Orge) qui inscrit son nom au palmarès de cette compétition. Comme souvent cette saison, Patrice Lenoir (Melun Cyclisme Organisation) termine premier coureur du dé-



Victor Bouteloup (Guidon Provinois), vainqueur à Echoubooulains en A1 LM/RSM77

partement à la huitième place dans cette catégorie.

Enfin, chez les A2, c'est Julien Lassonde (EC Vélizy 78) qui franchit la ligne en première position lors d'une course marquée par le premier podium de Thibaud

Audard (VC Fontainebleau-Avon), classé troisième juste devant l'expérimenté Jérémy Martignon (La Pédale Fertoise).

Au prix d'équipe, l'AV Thiais s'impose pour la première fois de

la saison en région parisienne. Les Val-de-Marnais devancent le VC Saint-Mammès et l'US Nemours-Saint-Pierre sur cette compétition qui a réuni 190 coureurs sur l'ensemble des quatre catégories.

• La République de Seine-et-Marne 08 Août 2025 – n°8215

> Faits divers. Grisy-Suisnes. En détresse, une jeune fille de 19 ans jugée pour avoir frappé sa mère.

GRISY-SUISNES. En détresse, une jeune fille de 19 ans jugée pour avoir frappé sa mère

Une jeune fille de 19 ans a été jugée au tribunal correctionnel de Melun pour avoir frappé sa mère. À l'audience, elle a exprimé sa détresse psychologique.

Les violences intrafamiliales cachent parfois une profonde douleur psychologique et sociale. L'audience correctionnelle du jeudi 31 juillet, à Melun, portait justement sur une affaire sensible, une jeune fille de 19 ans comparaissant pour avoir violenté sa mère et son frère cadet.

Violences

Le 22 mars dernier, en fin de soirée au domicile de Grisy-Suisnes, une scène violente éclate entre les différents protagonistes. La jeune fille, en situation de détresse morale extrême depuis qu'elle a été victime d'un viol commis par des adolescents, s'apprête à se scarifier les avant-bras quand elle est interrompue par sa mère qui entend bien sûr la préserver de cet acte d'automutilation. La jeune fille se rebiffe comme c'est souvent



Une jeune fille a été jugée au tribunal correctionnel de Melun pour avoir frappé sa mère RSM77

le cas, le ton monte : le jeune frère de 15 ans voulant protéger sa mère des coups portés par sa sœur, s'en mêle. À leur arrivée, les gendarmes découvrent une famille dévastée par ce qui vient de se dérouler. Heureusement, les quelques coups échangés n'ont laissé que des traces physiques infimes, c'est-à-dire des griffures.

Quatre mois plus tard, la prévenue se retrouve devant les juges pour violences sur ascendant. À la barre, la mère, partie civile, explique son calvaire existentiel face à une fille qu'elle ne comprend plus et ne

contrôle plus. À son tour, sa fille en fait autant. Le déballage des antécédents de la jeune fille, ainsi que ses larmes de douleur et de repentir, provoquent un certain malaise.

« Je regrette, déclare-t-elle entre deux sanglots, les yeux embaumés de larmes. J'en ai voulu à ma mère de ne pas me comprendre. Je veux que ça s'arrange, que l'on puisse vivre ensemble, en famille, comme avant ». Le juge l'interroge : « Pourquoi une telle violence ? » « Mes accès de violence, c'est quand je ressens une crise d'angoisse. Je

ne sais même plus comment j'agis, j'ai envie de fuir ».

« Je vis à droite et à gauche, où l'on veut bien m'accueillir... »

Le contrôle judiciaire mis en place après les faits a interdit à la jeune fille de vivre au domicile familial : « Je ne sais plus où aller. Je n'ai pas de travail, pas d'argent, il n'y a pas de foyer, je vis à droite à gauche, où l'on veut bien m'accueillir... »

Dans ses réquisitions, la procureure parle d'une « jeune fille dévastée et incomprise et d'un manque de communication familiale ». Elle réclame 4 mois de prison avec sursis. Pour sa part, l'avocate de la défense évoque « un drame familial d'une tristesse absolue et la nécessité urgente de mettre en place une thérapie familiale face à une prévenue qui s'enfonce jour après jour ». Le juge répond en prononçant une condamnation de 3 mois avec sursis, une injonction de soins, de travail, et l'interdiction de paraître au domicile familial.

J-F.C.

• La République de Seine-et-Marne 08 Août 2025 – n°8215

> Annonces judiciaires et légales. Marchés publics. Evry-Grégy-sur-Yerres

7418422501 - SF

Commune de Évry-Grégy-sur-Yerre

Reconversion de l'ancienne mairie en médiathèque et salle d'activités

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : commune Évry-Grégy-sur-Yerre.

Numéro national d'identification :

SIRET : 21770175400012.

Ville : Évry-Grégy-sur-Yerre.

Code postal : 77166.

Groupement de commande : non.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centredeesmarches.com>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Mme Marjorie RIFFAUT.

Adresse mail du contact : evry-grey@wanadoo.fr

Numéro de téléphone du contact : 01 64 05 76 61.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 23 septembre 2025 à 17 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : reconversion de l'ancienne mairie en médiathèque et salle d'activités.

Code CPV principal : 44115800-7.

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : 7, allée du Château, 77166 Évry-Grégy-sur-Yerres.

Durée du marché (en mois) : 6.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots

Marché allot : oui.

Description du lot :

Lot 1 Démolition gros œuvre

Description du lot :

Lot 2 Menuiseries extérieures et serrurerie

Description du lot :

Lot 3 Charpente et couverture

Description du lot :

Lot 4 Ravallement

Description du lot :

Lot 5 Plâtrerie faux plafonds et menuiseries intérieures

Description du lot :

Lot 6 Électricité et CFA

Description du lot :

Lot 7 Plomberie sanitaires et CVC

Description du lot :

Lot 8 Carrelage sols souple et peinture

Description du lot :

Lot 9 Vrd et aménagements extérieurs

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : oui.

Détails sur la visite :

- mardi 2 septembre 2025 à 15 h 30

- mardi 9 septembre 2025 à 14 h 30

Autres informations complémentaires :

Inscription obligatoire à semon.vatin@gmail.com et Laurent@exe.moe (copie à evry-grey@orange.fr)

